

TOURAINNE PROPREE –
COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
18 OCTOBRE 2017, à 17h45.
MAIRIE DE METTRAY

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
M. DATTEE, Vice-Président
Mmes LEMARIE (suppléante de M. Massot), PLOQUIN,
MM. BRUN (suppléant de M. Houlard) , BOUJU (suppléant de M. Uhart) ,
CARREAU, CHALON (suppléant de Mme Schalk-Petitot) , CLEMOT , FENET ,
HAMON, HUREL, OFFRE, VALLEE.

ABSENTS EXCUSES:
M. TRYSTRAM, Vice-Président
Mmes CHAILLEUX, SCHALK-PETITOT
MM. AUGIS, BABARY Loïc, DELETANG, DOURTHE, HOULARD, HUREL,
JOUZEAU, MARAIS, MASSARD, MASSOT, RITOURET, UHART.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :
Trésor Public : M. BREGEGERE
Touraine Propre : Mme AROCHE, M. FRAILLON
Smitom d'Amboise : Mme CORPS.
CC Loches Sud Touraine : Mme BICHON

M. Hurel est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 1^{er} juin 2017 est adopté à l'unanimité.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

POINT 1- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINNE

Par délibération en date du 29 juin 2017, la communauté de communes Loches Sud Touraine a demandé son adhésion au syndicat Touraine Propre.

Jusqu'au 31 décembre 2016, les deux communautés de Communes Loches Développement et Montrésor étaient adhérentes au syndicat.

La révision du schéma départemental intercommunal a conduit à regrouper 4 communautés de communes du Grand Lochois.

Cette nouvelle entité, sur proposition de Loïc Babary, a sollicité son adhésion dans sa globalité.

M.le Président se félicite de cette décision et propose au Comité Syndical d'accepter cette demande.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Ce projet d'extension du périmètre devra désormais être soumis à l'avis des collectivités adhérentes.

L'absence de délibération dans un délai de 3 mois vaudra acceptation.

POINT 1 BIS - EVOLUTION STATUTAIRE ET PERIMETRE DU SYNDICAT

M. le Président informe le Comité Syndical d'une demande effectuée par le Président de Tours Métropole Val de Loire auprès de M. le Préfet d'Indre-et-Loire concernant l'extension du périmètre de Touraine propre à l'ensemble du département, et la prise de compétence traitement.

Ces préconisations figuraient au plan départemental de valorisation des déchets approuvé en 2014.

Plusieurs départements se sont ainsi organisés pour rationaliser et mutualiser les moyens (exemples: Vendée, Côtes d'Armor.).

Dans sa réponse à Philippe Briand, M. le Préfet évoque cette possibilité en faisant référence à une « démarche volontaire » des territoires concernés (exemple : Chinonais).

M. le Président indique avoir sollicité une rencontre avec M. le Préfet suite à un échange avec Mme Norois, Directrice des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement.

Cette demande d'audience sera formulée auprès de la nouvelle préfète suite au départ de M. Le Franc.

POINT 2- DESIGNATION DES DELEGUES AU CSS (Commissions de suivi des sites) de SONZAY ET CHANCEAUX- PRES- LOCHES

Le Comité Syndical est invité à désigner ses représentants aux CSS de Sonzay suite aux changements intervenus dans la représentation des communautés de communes ; en effet, M. Charron n'étant plus membre de Touraine Propre ne peut plus représenter le syndicat. M. Galliot ne peut représenter Touraine Propre à la CSS de Sonzay où il siège déjà comme représentant de Tours Métropole Val de Loire.

Après avoir fait appel à candidature, M. Hurel est désigné à l'unanimité comme délégué titulaire et M. Brun comme délégué suppléant.

POINT 3- DELEGUE AMORCE

Le Comité Syndical est invité à désigner un nouveau délégué auprès de l'association AMORCE, en raison de l'indisponibilité de M. Ritouret.

Mme Ploquin est désignée à l'unanimité.

II/ ETUDES

POINT 5- CENTRE DE TRI

Une consultation (marché à procédure adaptée) a été lancée, conformément aux décisions du Comité Syndical du 1^{er} juin 2017, pour le choix d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) concernant la création d'une SPL.

La mission portera sur :

- la rédaction des statuts
- l'élaboration d'un business –plan définissant le montage financier et la participation financière des membres.
- la préparation des délibérations.

La restitution devra s'effectuer dans un délai maximal de 6 mois.

6 plis ont été reçus, déclarés recevables et examinés par la Commission.

Les notifications sont en cours.

Une réunion de lancement est programmée le jeudi 16 novembre (14h30- à la CC Touraine Vallée de l'Indre – Sorigny).

M. le Président confirme que Tours Métropole Val de Loire a validé le site du Cassantin. Le terrain pressenti pour l'accueil du centre de tri est en cours d'acquisition (7 hectares). Il indique avoir rencontré le directeur régional de l'ADEME et le directeur régional de CITEO qui confirment l'intérêt de ce projet.

Le nouveau barème F de CITEO va encourager les collectivités qui s'inscrivent dans l'extension des consignes de tri et améliorent leurs performances de valorisation. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre ce projet dans les meilleurs délais.

M. Fenet souhaite qu'un plan de communication soit engagé pour répondre aux interrogations des parcellons. Des informations sont parues dans la presse qui peuvent prêter à confusion.

M. le Président confirme qu'il a pu présenter ce projet à plusieurs reprises au conseil municipal de Parçay-Meslay. Une visite a été organisée à Trivalis en Vendée. Les élus parcellons n'ayant pu y participer, il se déclare prêt à organiser une nouvelle visite, y compris avec des habitants.

Le projet va également prévoir un dispositif d'accueil et de visite pour la population et les scolaires (par référence au projet de Trivalis).

POINT 6- ADHESION A LA FEDERATION DES SPL

M. le Président juge cette proposition prématurée. Elle relèvera de la décision de la SPL quand elle sera constituée. Mme Schalk-Petitot, excusée à cette réunion, est déléguée de la fédération des SPL. Elle pourra ultérieurement fournir toute précision sur l'adhésion à cette fédération.

III/ REDUCTION A LA SOURCE

POINT 7- PRESENTATION DES NOUVELLES BROCHURES

Mme Aroche et M. Fraillon présentent les nouveaux supports de communication réalisés par Touraine Propre :

- plaquette biodéchets
- flyer « couches lavables »
- gobelet réutilisable.

Une charte graphique a été adoptée, suite à l'accueil d'une stagiaire en communication.

M. Clénot fait observer que la plaquette biodéchets comporte beaucoup de texte.

M. Fraillon souligne la complexité de la réglementation sachant que cette brochure s'adresse à des professionnels et non au grand public.

POINT 8- WEEK-ENDS DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 ET ANIMATIONS GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

A-Touraine Propre a apporté son concours aux manifestations suivantes :

1	CC Loches Sud Touraine	Loches	Foire	sam- dim
2	CC Gâtine- Choissilles	Sonzay	Un dimanche à la campagne	dimanche
3	CCGC Pays de Racan	St Christophe sur le Nais	semaine DD	samedi
4	CC Touraine Est- Vallées	Veretz	fête des berges	dimanche
5	CC Bléré Val de Cher	La Croix en Touraine	Jour de Cher	samedi

6 jours d'animation ont été assurés par Damien Fraillon, en tenant compte des contraintes liées à ses missions (exemple: astreintes à Tours Métropole Val de Loire).

M. Vallée demande que soit précisée la référence des astreintes.

M. Fraillon rappelle qu'il occupe un poste à temps partiel à Touraine Propre. Il doit assurer des astreintes sur ses activités au sein de Tours Métropole Val de Loire.

M. le Président confirme que Tours Métropole Val de Loire est tenue d'organiser des astreintes dans ses services durant le week-end pour toute intervention imprévue (exemple : Technival).

B- Animations

Au titre de l'année scolaire 2016-2017, Touraine Propre a mandaté la SEPANT pour 60 animations sur le gaspillage alimentaire. Les interventions ont eu lieu sur 4 collectivités (les ex -CCVI, CCET, et CCV ont fait intervenir leurs propres ambassadeurs).

Total CCGC -Pays Racan	15
Total Loches Sud Touraine	19
total CC Val Amboise	13
Total CC Bléré Val de Cher	13
Total CC Touraine Vallée Indre (partie ex-CCVI)	leur ambassadeur tri
Total CC Touraine Est- Vallées	leur ambassadeur tri
Total Tour(s)plus	animations prises en charge directement par Tour(s)plus
TOTAL GENERAL	60

Il serait souhaitable de commander à un prestataire entre 30 et 60 animations.

Comme l'an dernier, afin d'optimiser les déplacements, il sera demandé aux communautés de communes d'organiser les interventions par paire.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de reconduire cette opération, si possible pour 60 interventions, et de consulter, sur conseil de M. le Comptable Public, 2 à 3 intervenants dans ce domaine.

POINT 9- BORNES LIVR ' LIVRES

Le Comité syndical est informé du déploiement des bornes par Touraine Propre et Tours Métropole :

A la date du 18 octobre, 20 nouvelles bornes ont été installées (ou en cours d'installation).

Le concept recueille un vif succès. Il fait l'objet d'inaugurations dans les communes auxquelles les élus de touraine propre s'efforcent de participer (exemples : St Etienne de Chigny, Vouvray, Larçay, Mosnes ...).

Le Comité Syndical approuve le principe de 3 bornes supplémentaires sur l'exercice 2017. Une consultation devra être lancée pour respecter le code des marchés publics.

IV/ REGLEMENTATION

POINT 10- BIODECHETS

M. Fraillon présente à l'aide d'un diaporama la réglementation applicable aux biodéchets.

Le Président fait observer la complexité de ces règles qui s'avèrent le plus souvent impossibles à mettre en application (exemple : déchets carnés en mélange qui devraient être incinérés). A ce jour, la collecte des biodéchets chez les particuliers s'avère inadaptée. Certaines collectivités ont dû abandonner (exemple : Montpellier).

La Métropole entend donc poursuivre sur la dynamique engagée :

- distribution de biocomposteurs dans l'habitat individuel (à ce jour, 22 000 ont été distribués gratuitement).
- compostage des déchets verts (27 000 tonnes/ an).
- construction d'une usine de valorisation des déchets ménagers de l'habitat collectif (méthanisation – CSR).

M. Vallée demande quel sera le dimensionnement de cette usine.

Le Président indique que le projet inscrit au plan départemental prévoyait une capacité de 50 000 tonnes représentant les tonnages des zones d'habitat collectif et des communautés de communes de l'aire du SCOT. Une option sera proposée pour élaborer le cahier des charges pour accueillir le Chinonais.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire vient d'être mandatée pour élaborer le cahier des charges de la consultation.

V/ QUESTIONS DIVERSES

POINT 11- AIDE AUX SINISTRES DES ANTILLES

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'attribution d'une aide financière de 1 500 € aux sinistrés des ouragans qui ont affecté les Antilles françaises.

Cette subvention sera versée par la Fondation de France, organisme agréé pour collecter et redistribuer les fonds perçus des collectivités locales.

M. Vallée comprend l'intérêt de venir en aide aux victimes mais s'étonne qu'une puissance économique comme la France ait besoin de faire appel à la générosité des citoyens.

Le Président qui connaît un peu les territoires concernés, fait observer, qu'aux côtés d'une population extrêmement riche, vivent des habitants dans une grande pauvreté. Beaucoup n'ont aucune assurance et ne pourront reconstruire sans cet élan de solidarité.

La délibération est adoptée avec voix pour 24 voix pour (10 votants représentant 24 voix) et 10 abstentions (4 votants : MM. Clémot (3 voix) , Dattée (2 voix) , Offre (2 voix) , Vallée (3 voix).

POINT 12- BILANS 2016 DES COLLECTIVITES ADHERENTES

Les communautés de communes et la métropole publient leur bilan d'activité déchets pour 2016. Elles sont conviées à les transmettre à Touraine Propre qui pourra les compléter et les diffuser.

M. Vallée demande s'il est prévu de proposer le recyclage des capsules de café de type expresso.

Le Président indique avoir rencontré l'éco-organisme qui se charge nationalement d'encourager le recyclage des petits objets métalliques. Les nouveaux centres de tri seront en capacité de trier ces matériaux spécifiques (exemple : blisters de médicaments). Il existe encore des « niches » non exploitées (exemple : gourdes de compotes).

M. Carreau fait observer que le meilleur moyen de ne pas produire ce type de déchets est de changer ses modes de consommation.

Le Président invite les collectivités adhérentes à obtenir et transmettre à Touraine Propre le compte-rendu d'activité 2016, publié par Eco-Emballages. Ce dernier publie des critères de performances comparées. A titre d'exemple, Tours Métropole Val de Loire recycle 52,3 Kg par habitant contre une valeur moyenne à 40,5 Kg.

POINT 13- DEMANDE SPECIFIQUE DU SMIOM DE COUESMES

Le SMIOM de Couesmes demande à Touraine Propre d'effectuer une étude globale des déchetteries de son territoire.

Le Président rappelle que ce syndicat ne dispose pas de technicien. C'est ainsi que Touraine Propre avait mis à disposition ses techniciens pour l'organisation du marché de collecte et des conseils budgétaires. Il s'interroge sur la poursuite de telles actions. Relèvent-elles de la compétence de Touraine Propre qui doit se substituer au syndicat membre ?

Il est donné lecture d'un avis transmis par A. Trystram qui évoque la nécessité d'une fusion et d'une prise de compétence de la nouvelle communauté de communes qu'il préside.

A l'issue des échanges, le Comité syndical décide de ne pas donner suite à la demande du SMIOM de Couesmes, en l'attente des évolutions intercommunales qui semblent devoir s'imposer.

POINT 14- LIVRES SCOLAIRES

L'école primaire Dolto de Notre-Dame d'Oé souhaitait se séparer de livres scolaires obsolètes par rapport aux programmes.

Sur demande du président de Touraine Propre, les services ont recherché des associations susceptibles de récupérer ces ouvrages. Plusieurs d'entre elles se sont manifestées

(Entraide Ouvrière, Comité des villes jumelées de Saint-Cyr-sur-Loire) et ont pu reprendre ces livres utilisés dans un but humanitaire. Il est proposé aux communes et écoles du périmètre de Touraine Propre de transférer ce type d'expérience.

POINT 15- SITE DE CHANCEAUX-PRES-LOCHES

Le Président indique avoir participé avec Loïc Babary à la CSS du centre de stockage de Chanceaux-près-Loches.

La société Coved a présenté son bilan d'activité 2016. Ces installations continuent à faire l'objet de contestations de riverains bien que l'exploitation n'appelle pas d'observations majeures. Le site dispose d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2024.

Cette perspective doit conduire à accélérer la construction des équipements évoqués précédemment (centre de tri-UVOM) .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h35.

Le Président